



## Que me conseillez vous ????

Par **whynot**, le 19/01/2013 à 03:23

Bonjour

Je suis séparé depuis 10 ans avec mon ex concubine et à l'époque, nous avons décidé d'un commun accord qu'elle aurait la garde de notre fils, (âgé de 15 ans aujourd'hui) sans que nous ayons mis en place quelconque dispositif juridique, ni procédure. Nous avons par ce choix à l'époque, toujours fonctionné en totale confiance et en pleine harmonie jusqu'à maintenant.

Ce qui m'amène à présent à vous consulter, c'est un changement de situation de son ami concubin non déclaré mais avec lequel elle vit, qui depuis peut travailler et vit en Algérie.

Cette situation me préoccupe beaucoup, puisque il manifeste auprès de la mère de mon fils, sa présence à ses côtés.

(j'ai aucune confiance en lui)

Evidemment, il est pour moi hors de question que mon fils suive sa mère en cas d'éventuel départ sur Alger de sa part. Mon fils ne souhaite pas non plus vivre en Algérie. Je refuserai donc toute sortie de territoire et le prendrais avec moi malgré une situation financière actuelle complexe pour moi mais je peux compter sur un soutien familial possible auprès des grands-parents.

Que me conseillez-vous pour clarifier ma situation et exister légalement si ce n'était pas le cas ??? afin d'empêcher l'éventualité d'un départ de mon fils non consenti, voire (frauduleux) sans pour autant remettre en cause la garde que nous avons mis en place et notre confiance, encore stable à ce jour puisque elle m'assure que mon fils restera avec moi au cas où elle rejoindra son ami (L'amour rend aveugle)

Merci

Par **cocotte1003**, le **19/01/2013 à 18:01**

Bonjour, sans décision de justice, chacun des parents, sait comme il veut. il serait bon de passer un accord amiable écrit et de la faire entériner par un JAF.. faites une LRAR à l'école de votre fils pour leur demander de ne pas établir de certificat de radiation sans votre accord, cordialement

Par **whynot**, le **19/01/2013 à 18:23**

Merci, c'est déjà une bonne piste ...Cordialement